

# Institut de la Maison de Bourbon

« Promouvoir la connaissance de l'histoire de France »

« Être le conservatoire des traditions »

« Transmettre les valeurs qui ont fait la France »

Organisme culturel reconnu d'utilité publique

Bimestriel N° 9 - Mars-avril 2017



## Les Nouvelles de l'Institut



Page 1	Page 3	Page 3	Page 5	Page 6	Page 8
Éditorial	Mgr le duc d'Anjou à Gorizia	Survol de l'histoire de l'enseignement en France	Défense d'apprendre à lire aux femmes !	In memoriam	Programme à venir Lectures recommandées

### *La culture, toujours la culture !*

Défendre la culture est la vocation et le devoir de notre Institut.

Devant la confusion des esprits et des idées comme cette semaine durant laquelle le Président de la République est allé poser la première pierre du chantier de reconstruction de la flèche de Saint-Denis et où celui qui se présente comme son poulain assène, devant un public plus que décontenancé, que la France n'a pas de culture. Nous restons sans voix devant un tel propos tenu par un candidat à la magistrature suprême ! Sans doute, ne sait-il pas que des dizaines de millions de touristes se pressent chaque année en France pour découvrir et admirer les hauts lieux de la culture française... Au moins, les touristes savent ce qu'ils viennent chercher en France...



Quant à nous, à l'IMB, nous continuerons de mettre en valeur notre culture et à la faire connaître. Certes, c'est inscrit dans nos statuts, mais, de plus, nous voyons chaque jour combien c'est essentiel pour la France. Il faut toujours mettre en œuvre davantage de moyens pour faire connaître et diffuser les trésors de la culture française, celle qui a forgé l'unité de notre pays et lui a donné son identité. Vaste culture qui est celle des arts et de l'histoire notamment ! Nous essayons de contribuer à cette grande œuvre par les actions que nous menons régulièrement. Nos conférences sur des sujets historiques attirent toujours un public qui augmente et se renouvelle. Chaque fois que l'occasion se présente, nous organisons

des visites pour mieux faire connaître les hauts lieux de l'histoire de France. La visite du mois dernier à Chambord en est un bel exemple. En plus de l'histoire du château - de ses origines à nos jours -, nous avons pu apprécier les salles

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

consacrées au comte de Chambord. Il s'agit sans doute désormais du lieu où celui qui en fut propriétaire pendant plus de soixante ans est le mieux mis en valeur à travers la richesse de son existence. Les témoignages de son enfance comme ceux de la période où il faillit devenir roi de France sont clairement présentés à un public qui, n'en doutons pas, est souvent ignorant des événements constitutionnels de la période 1870-1875. Belle page d'histoire que tous les fidèles de la Légitimité apprécient. Nous sommes heureux de l'avoir découverte.

Parallèlement, nous continuons notre travail patrimonial grâce à des souscriptions qui permettent de préserver tel ou tel objet ou monument. Cela fait aussi partie de notre devoir culturel et ajoute un aspect pérenne à notre action. S'inscrire dans la durée est important à une époque où, trop souvent, d'aucuns essayent de gommer le passé, comme le souligne régulièrement dans ses interventions publiques notre Président d'Honneur, Monseigneur le Prince Louis, duc d'Anjou. Pensons aux destructions de monuments, à commencer par celles des églises et des chapelles, objets d'un nouveau vandalisme un siècle après celui du début du XX<sup>e</sup> siècle qui avait amené des réactions aussi diverses que celles de Barrès ou la création des premières sociétés de sauvegarde.

Oui, malheureusement, le travail est toujours à refaire, à reprendre, tellement les forces du mal, de la destruction, de la négation des valeurs sont toujours actives... et cela tant dans notre pays qu'à l'étranger. La France aurait un grand rôle à jouer à la tête d'un mouvement

pour faire que la culture et sa sauvegarde soient des éléments non négociables de l'action politique. Si quelquefois d'aucuns l'oublie, d'autres y pensent et travaillent en ce sens. Il en est ainsi bien évidemment de ce qui est fait en Vendée avec le Puy du Fou, mais aussi, plus récemment de l'*Historial Jeanne d'Arc* de Rouen qui connaît une grande audience deux ans après son ouverture. Ainsi, l'histoire et la tradition peuvent cohabiter avec le succès et nous permettre d'espérer en l'avenir...

Chers amis, chers adhérents de l'Institut, nous savons que vous partagez ces idées, mais aidez-nous aussi à les faire

mieux partager et connaître. N'hésitez pas à inciter vos amis et relations à adhérer à l'IMB. Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire vivre la culture française, issue des racines chrétiennes de la Fille aînée de l'Église qui ont fait l'autorité et l'héritage de nos rois.

Prince de Bauffremont

Président



« *Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux Princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils... Si l'expérience leur est nécessaire pour acquérir cette prudence qui fait bien régner, il n'est rien de plus utile à leur instruction que de joindre aux exemples des siècles passés les expériences qu'ils font tous les jours... D'ailleurs il serait honteux, je ne dis pas à un Prince, mais en général à tout bonhomme, d'ignorer le genre humain, et les changements mémorables que la suite des temps a faits dans le monde* ». (Jacques Bénigne Bossuet, in *Discours sur l'Histoire Universelle à Monseigneur La Dauphin*, Chez S. Mabre-Cramoist, M. DC. XCI., pp. 1-2).

« *L'histoire est partout malmenée. Cela permet d'avoir des citoyens plus crédules et plus manipulables. Mais au bout du compte, cela augmente le nombre des abrutis et je ne vois pas ce qu'y gagne la collectivité* ». (Père Michel Viot, in *Il y a quelque chose de pourri au royaume de France*, Via Romana, 2017, p. 106).

# Mgr le duc d'Anjou à Gorizia, le « Saint-Denis de l'exil ».

Jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, Gorizia faisait partie des terres de l'empire austro-hongrois : on parlait alors de Göritz ou Gorz. La famille royale française en fit son séjour de 1836 à 1845. Gorizia est surnommée le « Saint-Denis de l'exil » à cause de la crypte des Bourbons au couvent de la Castagnavizza (actuellement en territoire slovène).

Six princes et princesses y ont leur sépulture depuis le XIX<sup>e</sup> siècle :

- le roi Charles X, mort à Gorizia le 6 novembre 1836 ;
- le duc (mort en 1844 à Gorizia) et la duchesse d'Angoulême (morte en 1851 à Frohsdorf) ;
- la duchesse de Parme, née Louise de France, petite-fille de Charles X, morte à Venise en 1864 ;
- le comte de Chambord, Henri V, mort à Frohsdorf en 1883 ;
- la comtesse de Chambord, morte à Gorizia en 1886.

Monseigneur le duc d'Anjou a visité ce haut lieu de la monarchie française les 18 et 19 février derniers.

Reçu par le maire de Gorizia et accueilli par le Père Gardien du couvent de la Castagnavizza, le Prince a dit

« son émotion d'avoir pu assister à la messe dans cette chapelle où la mémoire des Bourbons est si souvent évoquée ». Il a particulièrement remercié la communauté de moines Franciscaïns du temps qu'elle consacre à accueillir les nombreux pèlerins qui visitent, chaque année, la crypte royale.

La presse et la télévision slovènes, la télévision italienne ont largement rendu compte de l'événement.

Monseigneur le duc d'Anjou a pu, à cette occasion, préciser sa pensée quant aux rumeurs de transfert d'un ou plusieurs cercueils de Gorizia vers la France :

« Le rapatriement du corps d'un souverain est un acte national, non celui de quelques nostalgiques... Seul l'État peut en décider » ;

« La question n'est donc pas actuelle et admettre le retour serait admettre la fin de l'espoir en une Restauration. Mais elle demeure une question familiale qui est du ressort du Chef de Maison » ;

« ... il ne me paraît pas souhaitable d'envisager actuellement un quelconque transfert d'un ou plusieurs cercueils reposant dans le couvent des Franciscaïns de Novo-Gorica ».



## Bref survol de l'histoire de l'enseignement en France des origines à la Révolution...

### Les origines.

À l'époque gallo-romaine, Rome importe la scolarité et, à la chute de l'empire romain, l'Église prend l'enseignement en charge. Se créent, alors, les écoles monastiques puis, les écoles des évêques.

Dès les carolingiens, il existe, à Aix-la-Chapelle,

une « école palatine »<sup>1</sup> (schola palatii) où l'élite franque fait instruire ses enfants.

### Du Moyen-Âge à la Révolution.

Le concile de Trente (1545-1563) demande que

(Suite page 4)

1) À ne pas confondre avec l'« académie palatine », nom donné au XVIII<sup>e</sup> siècle, de manière totalement anachronique, au cercle de lettrés, longtemps animé par Alcuin († 804), dont s'était entouré Charlemagne.



chaque curé entretienne au moins un maître pour enseigner gratuitement aux clercs et aux écoliers pauvres la lecture, l'écriture et le chant.

L'ordonnance royale du 13 décembre 1698 oblige les parents à envoyer leurs enfants (filles et garçons) dans les écoles paroissiales, les « petites écoles » et cette obligation s'applique jusqu'à l'âge de quatorze ans : « *Voulons que l'on établisse autant qu'il sera possible des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y a en point, pour instruire les enfants du catéchisme et des prières... comme aussi pour apprendre à lire et même à écrire à ceux qui pourraient en avoir besoin* »<sup>2</sup>. Ces écoles sont gratuites.

De nombreux ordres religieux masculins et féminins maillent le territoire de leurs collèges. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, saint Jean Baptiste de la Salle développe un important réseau d'écoles primaires.



L'université de Paris, la « Sorbonne », est reconnue par Philippe Auguste en 1200.

L'université de Toulouse est créée en 1229, celle de Montpellier en 1289, celle d'Avignon en 1303, celle d'Orléans en 1306, celle de Cahors en 1331, celle de Grenoble en 1339, celle d'Angers en 1364, celle d'Orange en 1365, celle d'Aix en 1409, celle de Franche-Comté en 1423, celle de Poitiers en 1431, celle de Caen en 1432, celle de Bordeaux en 1441, celle de Valence en 1452, celle de Nantes en 1460, celle de Bourges en 1463, celle de Reims en 1548, celle de Pau en 1549, celle de Douai en 1559, celle de Pont-à-Mousson en 1572 (elle sera transférée à Nancy en 1769) et celle de Strasbourg en 1538.

Par ailleurs, la première école d'ingénieurs, l'École Royale d'Hydrographie de Marseille, est fondée en 1571. Suivront celles du Havre (1666), de Nantes (1672) et de Saint-Malo (1673).

En 1684, à l'initiative de Madame de Maintenon, Louis XIV crée à Saint-Cyr la Maison Royale de Saint-Louis destinée à l'éducation des jeunes filles de la no-

blesse pauvre.

L'École des ingénieurs-constructeurs des Vaisseaux royaux verra le jour en 1741, l'École royale des Ponts et Chaussées en 1747 (le corps des commissaires des Ponts et Chaussées ayant été créé en 1669 par Colbert), l'École royale Vétérinaire de Lyon en 1761, l'École royale Vétérinaire d'Alfort en 1765, l'École des Mines de Paris en 1783...

L'École royale Militaire de Paris est créée en 1751. Elle sera remplacée, en 1776, par douze Écoles royales Militaires : Beaumont-en-Auge, La Flèche, Tiron, Vendôme, Rebais, Effiat, Brienne, Pontlevoy, Pont-à-Mousson, Tournon, Auxerre et Sorèze. Sorèze, en particulier, « *accueille en ses murs des élèves de toutes les parties du monde* »<sup>3</sup>...

### Et ensuite...

Par décret du 15 septembre 1793, la Convention supprime les collèges et les facultés sur l'ensemble du territoire français et prévoit de créer les quatre « Écoles de l'an III » (École polytechnique, Conservatoire national des arts et métiers, École normale supérieure, Institut des langues et civilisations orientales). Elles seront effectivement créées en 1794 et 1795.

Mais, en fait, tous les moyens de s'instruire sont « *enlevés par la fermeture de tous les collèges et le silence forcé de tous les professeurs* »<sup>4</sup>.

Jean-Étienne-Marie Portalis, nommé Conseiller d'État chargé des Cultes en septembre 1800, décrit, ainsi, la situation sous le Consulat : « *Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant... De là des mœurs farouches et barbares ; de là un peuple féroce ! Si l'on compare l'instruction à ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations futures* »<sup>5</sup>.

En ce qui concerne l'éducation des jeunes filles, il faut attendre 1861 pour voir la première femme française accéder à l'université : Julie-Victoire Daubier (1824-1874). Cette année-là, après de nombreuses péripéties et une préparation personnelle, elle obtient son baccalauréat à la Faculté des lettres de Lyon, celle de Paris l'ayant refusée. Francisque Bouillier, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon et futur membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pourra

(Suite page 5)

2) Cité par <http://www.le-temps-des-instituteurs>.

3) Source : <http://www.abbayedesoreze.com>.

4) Pierre de Bernard de Marigny (1785-1849), *Mémoires du Commissaire Général de la Marine*, Collection privée.

5) Cité par <http://www.le-temps-des-instituteurs>.

(Suite de la page 4)

écrire dans le *Salut public de Lyon* d'août 1861 : « On peut citer un certain nombre de femmes qui, au Moyen-Âge et surtout à la Renaissance, ont obtenu leur bonnet de Docteur, mais Made-moiselle Daubié est certainement le premier bachelier de sexe féminin qu'ait proclamé l'Université de France ».

Ce refus de l'éducation des femmes, matérialisé par l'Article 102 (Titre XIII) du décret impérial de 1808 portant organisation de l'Université qui stipule :



« Aucune femme ne pourra être logée ni reçue dans l'intérieur des lycées et collèges » est certainement à corrélérer avec l'Article 1124 du *Code civil* de 1804 (plus tard appelé *Code Napoléon*) qui affirme l'incapacité juridique de la femme mariée : « Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux ». Cette *incapacité juridique* ne sera levée qu'avec la loi du 18 février 1938...

## En 1801, un projet de loi bien oublié de nos jours :

### « *Défense d'apprendre à lire aux femmes* » !

Né le 15 août 1750, fils d'un marchand de vin, Sylvain Maréchal devient avocat au Parlement de Paris. Souffrant de bégaiement, il doit renoncer à plaider et occupe, à partir de 1770, un emploi de sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarin.

« En 1781, il publie les fragments d'un poème moral sur Dieu, puis en 1784 le Livre échappé au Déluge, parodie de la Bible ; enfin, en 1788, une sorte de calendrier philosophique, l'Almanach des honnêtes gens, qui est brûlé par ordre du bourreau, mais dont s'inspirera Fabre d'Églantine pour son calendrier révolutionnaire »<sup>1</sup>.

Sylvain Maréchal « accueille avec enthousiasme la Révolution et inspire la politique de déchristianisation menée par la Commune de Paris. Sous le Directoire, il publie Code puis Culte et loi d'une société d'hommes sans Dieu, vision utopique d'une société sans prêtres et sans dieux. À un athéisme militant, il joint des idées sociales qui le rapprochent de Babeuf. Son égalitarisme l'entraîne à faire partie de la conjuration babouviiste et à rédiger le Manifeste des Égaux. Il échappe à la représen-

sion... »<sup>1</sup>. « Sur l'invitation de l'astronome Lalande, il compose en 1800 son célèbre Dictionnaire des athées anciens et modernes où il fait figurer de façon inattendue saint Augustin, Pascal et Bossuet »<sup>1</sup>.

« Dans le journal « Révolutions de Paris » dont il est rédacteur en chef, Sylvain Maréchal conduit une virulente campagne anticléricale »<sup>2</sup>.

Également homme de théâtre<sup>3</sup>, son morceau de bravoure reste, sans conteste, son *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, qu'il rédige en 1801.

Tout est à lire dans ce *Projet d'une loi*, chef-d'œuvre de la littérature révolutionnaire, qui s'adresse « Aux chefs de maison, aux pères de famille, et aux maris »<sup>4</sup> et précise « Ce *Projet de Loi* ne pouvait paraître plus à propos, qu'au moment où l'on s'occupe de l'organisation des études. Vous remarquerez que dans son rapport, si estimable, sur l'Instruction publique, Chaptal garde le plus profond silence touchant les femmes... »<sup>5</sup>.

En voici quelques extraits :

« CONSIDÉRANT :

1°. ...

2°. Les inconvénients graves qui résultent pour les deux sexes de ce que les femmes sachent lire.

3°. Qu'apprendre à lire aux femmes est un hors-d'œuvre, nuisible à leur éducation naturelle : c'est un luxe dont l'effet fut presque toujours l'altération et la ruine des mœurs...

5°. Que l'intention de la bonne et sage nature a été que les

(Suite page 6)

1) 1) TULARD, « MARÉCHAL SYLVAIN - (1750-1803) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], <http://www.universalis.fr>.

2) <http://atheisme.free.fr>.

3) Son *Jugement dernier des rois* rencontre un vif succès en 1793.

4) *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* ; par S\*\*.-M\*\*\*, A Paris, Chez Massé, Editeur, rue Helvétius, n° 580, An IX. 1801.

5) *Projet d'une loi...*, op. cit., p. vj.

(Suite de la page 5)

femmes exclusivement occupées de soins domestiques...

8°. Que la nature elle-même, en pourvoyant les femmes d'une prodigieuse aptitude à parler, semble avoir voulu leur épargner le soin d'apprendre à lire, à écrire...

13°. Que les femmes qui se targuent de savoir lire et de bien écrire, ne sont pas celles qui savent aimer le mieux...

18°. Que si Catherine de Médicis n'avait point su lire, il n'y aurait point eu en France de journée de la St.-Barthélémi...

47°. Que l'art de plaire et la science du ménage ne s'apprennent pas dans les livres...

73°. Que, quand l'Ange Gabriel descendit du firmament, pour annoncer à Marie, (l'épouse de Joseph) la conception d'un Dieu dans ses flancs virginaux, Gabriel ne surprit point la bonne vierge faisant une lecture ; elle réparait les chausses de son époux...

74°. ... Les épouses de Mahomet, et la célèbre Fatime, sa fille, ne savaient pas lire...

EN CONSÉQUENCE :

I. La RAISON veut (dut-elle passer pour vandale) que les femmes (filles, mariées ou veuves) ne mettent jamais le nez dans un livre, jamais la main à la plume...

XII. La RAISON veut que les maris soient les seuls livres de leurs femmes...

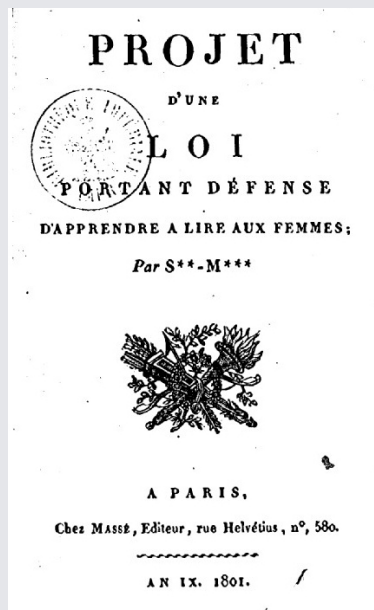
XXIV. La RAISON n'approuve pas... La belle éducation donnée à S.-Cyr aux jeunes filles nobles et pauvres, en faisait des femmes pédantes et hautaines...

XLV. La RAISON veut... Une femme poète, est une petite monstruosité morale et littéraire ; de même qu'une femme souverain est une monstruosité politique...

LVI. La RAISON veut... Une femme serait aussi déplacée sur un trône que dans la chaire d'un évêque...

LXXVIII. Aussitôt que ce projet de loi aura obtenu sa sanction par la pluralité des suffrages, chacun des chefs de maison donnera une fête à sa famille, pour y proclamer ladite loi, dans l'intervalle du repas aux danses.

En même tems, il fera jeter au milieu d'un feu de joie tous les livres et instrumens à l'usage de l'éducation factice des femmes.



Sylvain Maréchal meurt le 18 janvier 1803, entouré de sa femme, de sa belle-sœur et de sa maîtresse<sup>6</sup>. Il laisse un ouvrage qui ne sera publié qu'en 1807 : *De la Vertu*...

6) Marie Armande Gacon-Dufour (1753-1835), femme de lettres, à laquelle il s'était opposé lors de la parution du « *Projet d'une loi* »...

## In memoriam

Le devoir de mémoire fait partie des devoirs que, de génération en génération, nous devons à nos aînés. Ainsi nous devons rendre hommage à plusieurs des défunts dont nous n'avions pu que citer les noms dans la dernière livraison.

Nous tenons tout d'abord à évoquer le souvenir de Jacques Rolain et du comte Jean Skarbek. L'un et l'autre ont eu un rôle important dans la légitimité renaissante des années d'après-guerre. De la même génération, leurs actions n'ont pourtant pas été exactement contemporaines ni de même nature.

**Jacques Rolain** fit partie des militants de la toute première heure, la guerre étant à peine terminée. Encore étudiant, il était, avec Michel Josseume, un de ceux qui voulurent marquer les esprits reprenant la tradition de la messe à la mémoire de Louis XVI en voulant en organiser une à la Chapelle Expiatoire, dès 1943. C'était un moyen de se compter et de lancer un cercle de réflexion pour cette nouvelle génération qui se trouvait plus ou moins orpheline depuis qu'avec la guerre Paul Watrin avait mis un terme à l'action qu'il

menait jusqu'alors via sa revue *La Science Historique*. Michel Josseume a raconté tout cela dans plusieurs articles publiés, en leur temps, dans *Le lien légitimiste de Touraine* (notamment, le n° 17 d'octobre 2002).

Après ces premières années, Jacques Rolain avait continué à militer au sein de l'*Association Générale des Légitimistes de France* animée alors par Gérard Saclier de La Bâtie et ancêtre de l'*Union des Cercles Légitimistes de*

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

France (UCLF). Il créa un cercle en Touraine. Entre temps la fidélité à la branche aînée avait trouvé de nouveaux défenseurs et le mouvement s'était étendu. Jacques Rolain fut un des premiers abonnés à la *La Légitimité* de Guy Augé au début des années 1970 et, bien sûr, suivait avec intérêt les travaux de l'Institut de la Maison de Bourbon créé à l'initiative du Prince Jacques, grand-père du Prince Louis et développé par la suite par le Prince Alphonse. C'était l'époque où l'on voyait souvent Jacques Rolain dans les manifestations - notamment lors du Millénaire capétien - et où j'ai fait sa connaissance et pu avoir des échanges avec lui. Durant cette période où l'activité fut importante, il y tenait bien sa place mais préférait ne pas se mettre en avant. J'ai beaucoup appris de lui, avant qu'il n'abandonne définitivement la région parisienne, en particulier sur cette première étape du légitimisme contemporain des années 40-50, lors de nos (trop) brèves rencontres, le dernier ayant été lors d'une manifestation en Charolais. L'âge faisant son effet, il s'était progressivement retiré du légitimisme militant mais, jusqu'au bout il resta attentif à tout ce qui s'y passait, notamment en restant adhérent de l'Institut, demeurant fidèle aux années de sa formation, c'est-à-dire fidèle à la branche aînée et à celui qui l'incarne, le Prince Louis.

Avec **Jean Skarbek**, c'est d'une autre approche de la légitimité monarchique dont nous perdons un grand témoin. Lui aussi est apparu à une époque où parler de la branche aînée était devenu rarissime. Et pourtant, c'est ce qu'il fit dans une série d'articles que lui avait demandés Raymond Bourguine (1925-1990) pour *Le Spectacle du Monde*.

En 1964, un premier article au titre très fort, allant à l'essentiel : *le comte de Paris et le duc de Bourbon n'ont pas la même légitimité*. L'auteur rappelle à cette occasion les *Lois fondamentales* et l'article est accompagné d'un beau portrait du Prince Alphonse et, bien évidemment, d'un arbre généalogique pour bien mettre chaque branche à sa place. Cet article est important : trop souvent l'on entend dire ou l'on voit écrire que le légitimisme, en dehors de cercles étroits, était inexistant jusqu'aux années 1980. C'est donc oublier le travail mené par le comte Jean Skarbek dans un public bien plus large. Et l'on se doit d'associer à son nom ceux de M. et

Mme Raymond Bourguine qui recevaient régulièrement le Prince pour lui faire rencontrer des personnalités.

Jean Skarbek, toujours pour *Le Spectacle du Monde*, écrivit, en 1972, un autre article non moins important à l'occasion du mariage du Prince Alphonse, auquel il avait été convié. L'article était titré : *L'Aîné des Bourbons*. Une nouvelle fois, les *Lois fondamentales* étaient rappelées à un lectorat cultivé. Jean Skarbek était de ceux qui, autour d'eux, faisait un nécessaire travail de diffusion des idées.

Personnellement, j'ai connu le comte Skarbek lors de la création du SICRE en 1984 et du lancement de la *Feuille d'Information Légitimiste*. Il avait été un des premiers abonnés et un généreux donateur, ce qu'il fit ensuite aussi pour l'Institut de la Maison de Bourbon. Jusqu'à sa mort, survenue dans sa quatre-vingt-dix-septième année, il a acquitté sa cotisation annuelle de bienfaiteur, demeurant ainsi très fidèle à la cause de la branche aînée, cause qu'il avait contribué à ranimer dès le milieu des années 1960.

**Nicole Tapié de Celeyran** nous a quittés l'été dernier. Avec elle, c'est un troisième aspect du légitimisme contemporain qu'il faut évoquer. Issue d'une vieille famille légitimiste dans laquelle se sont éteints les Toulouse-Lautrec, Nicole Tapié de Celeyran faisait partie des militants actifs qui mettaient leurs moyens au service de la défense des droits de l'héritier légitime. Elle fut très active avant et après le millénaire capétien, à la fois dans son cher pays aveyronnais et à Paris où elle venait chaque fois qu'il y avait une manifestation. Elle était très attachée au Prince Alphonse qui, à plusieurs reprises, fut reçu dans sa propriété, le château du Bosc. Elle entretenait ce château depuis le milieu des années 1950, l'avait ouvert au public et y présentait de nombreux documents sur son histoire et, notamment, de très nombreux souvenirs personnels du peintre Henri de Toulouse-Lautrec - « l'oncle Henri » pour Nicole de Celeyran - jusqu'à la plus récente liée au légitimisme. Plusieurs réunions purent s'y tenir pendant cette période où le grand sud-ouest était un des secteurs les plus actifs du mouvement. Jusqu'à sa mort, à plus de quatre-vingt-dix ans, elle demeura fidèle à ses idées et avait repris, il y a quelque temps, sa correspondance avec l'Institut.

Pour eux tous, nous accompagnons nos souvenirs de nos prières.

Philippe Montillet



### Sujets de réflexion...

« En fait, la Nation dès 1789 devient une entité, d'autant plus redoutable qu'elle est abstraite... Pire, la nation remplace en fait Dieu... Le pouvoir politique laïque dirige le sacré. Les rois quant à eux, s'ils nommaient les évêques, étaient sacrés par l'Église, et seul le pape donnait l'investiture canonique ». (Père Michel Viot, in *Il y a quelque chose de pourri au royaume de France*, Via Romana, 2017, pp. 67-68).

« La perpétuation de la chrétienté n'est un combat légitime que si le christianisme survit à la victoire. Et l'avenir de la chrétienté ne peut s'écrire sans le Christ ». (Erwan Le Morhedec, in *Identitaire*, Les Éditions du Cerf, 2017, p.14).

## Programme à venir.

### Conférences organisées par l'IMB, à Paris :

- **2 mai** - Le Père Michel Viot parlera de son ouvrage : « *Il y a quelque chose de pourri au royaume de France* ».

### Événements organisés par l'IMB :

- **24 et 25 août** - Fête de la Saint-Louis en Saintonge et Aunis : Visite de « *La Corderie Royale* » et de « *l'Hermione* » à Rochefort - Visite du port de Brouage d'où, en 1608, Samuel de Champlain est parti pour le Canada - Visite du centre historique de La Rochelle - Messe à Port-des-Barques célébrée par S. Ém. le cardinal Lacroix, archevêque de Québec - Pèlerinage à l'île Madame - Visite du château de La Roche-Courbon...
- **13, 14 et 15 octobre** - Voyage à Goritz (Slovénie) sur la tombe du roi Charles X.
- **À retenir dès maintenant : 16 octobre 2018** - Messe de *Requiem* organisée à Vienne (Autriche) pour le repos de l'âme de la Reine Marie-Antoinette.

### Événements soutenus par l'IMB :

- **2 mai** - « *La Belgique à l'heure française, 1794-1815* », causerie programmée à Nice par PSB en Côte d'Azur.
- **10 mai** - Messe à Sainte-Élisabeth du Temple à Paris, organisée par l'Association pour la Béatification de Madame Élisabeth de France (sœur de Louis XVI).
- **14 mai** - Hommage officiel à sainte Jeanne d'Arc, à 9h00, place des Pyramides à Paris.
- **6 juin** - « *Un amour né dans une prison républicaine : une femme exceptionnelle, la citoyenne Penthèvre* », causerie programmée à Nice par PSB et Côte d'Azur.
- **10 juin** - « *Il y a cent ans tombait Jean-Pierre Calloc'h* », par Korantin Denis, historien. Dîner-débat organisé par le Cercle Jean-Pierre-Calloc'h de Vannes.

## Lectures recommandées.

- *Il y a quelque chose de pourri au royaume de France*, par le Père Michel Viot, Via Romana, 2017. Le Père Viot nous pardonnera de ne pas nécessairement le suivre dans tous ses jugements et ses approches, mais l'important est de se retrouver comme, par exemple, le 21 janvier à Saint-Denis, et plus largement sur la royauté.
- *Identitaire*, par Erwan Le Morhedec, Les Éditions du Cerf, 2017. Nous ne partageons pas toutes les conclusions de M. Le Morhedec, mais nous estimons que nombre de ses analyses sont à prendre en considération.



## Institut de la Maison de Bourbon

Association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique

Siège social : 81, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris

☎ : 01 45 50 20 70 - ✉ : [contact.royaute@wanadoo.fr](mailto:contact.royaute@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.royaute.info](http://www.royaute.info)



### Les Nouvelles de l'Institut

Directeur de la publication : Prince de Bauffremont

Rédacteur en chef : Dominique Coudé

Dépôt légal à parution

I.S.S.N. : 2490-6700 - CPPAP : 0121 G 92953

Le numéro : 5 euros - Abonnement : 20 euros